

Code à 13 caractères : Documents et messages à mettre à jour courant 2010



A compter du 1er janvier 2011, vous devez utiliser le code 13 de référence et uniquement celui-ci dans les échanges et transactions avec vos partenaires de la chaîne pharmaceutique.

- Le code 13 de référence pour les **documents papiers**
 - Tarif
 - Fiche nouveau produit et toute communication produit
 - Commande
 - Bon de livraison
 - Facture
 - Déclaration de litiges...
- Le code 13 de référence pour les **messages dématérialisés** (EDI et PHARMA-ML)
 - Fiche nouveau produit
 - Commande
 - Avis d'expédition
 - Facture
 - Retrait de produit...

Prochain ACL Flash : Constitution de la table de correspondance ACL 7/codes 13 de référence
le 11 janvier 2010

Fabricants, dépositaires, répartiteurs, pharmaciens d'officine et hospitaliers, le code produit ACL passe de 7 à 13 caractères dans les 12 mois prochains.

Le code 13 caractères répond aux standards internationaux. Il est compatible avec les logiciels et les procédures de la chaîne de distribution pharmaceutique.

ACL vous accompagne dans ce changement.

Toute l'information diffusée sur :
www.acclub.org